



CONSEIL GENERAL

PROCES-VERBAL

de la séance plénière du Conseil général
du mardi 22.02.2022

Grande Salle Hôtel-de-Ville

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 14 décembre 2021
 2. Motion – Création d'un fond pour l'octroi de subventions en faveur de la transition énergétique
 3. Postulat – Demande d'une étude climatique en Open Date de Martigny
 4. Postulat – Moins de pollution sonore inutile pour plus de qualité de vie à Martigny
 5. Postulat – Pour un coworking communal au centre de Martigny
 6. Motion – Transparence publique des documents issus des séances du Conseil Général
 7. Postulat – Protection des données et cyber-attaques
 8. Divers
-

Martigny, février 2022



CONSEIL GENERAL

Sommaire

1	Introduction.....	3
2	Approbation de l'ordre du jour	3
3	Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 14 décembre 2021.....	3
4	Motion – Création d'un fond pour l'octroi de subventions en faveur de la transition énergétique.....	3
4.1	Groupe Les Vert-e-s / Jacques Claivoz	3
4.2	Groupe PLR / Vanessa Moret	4
4.3	Groupe PDC / Justin Vouillamoz.....	4
4.4	Groupe PS-GC / Frédéric Nouchi.....	5
4.5	Groupe Les Vert-e-s / Jaques Claivoz.....	5
4.6	Vote.....	6
5	Postulat – Demande d'une étude climatique en Open Data de Martigny	6
5.1	Groupe Les Vert-e-s / Sophie Pignat.....	6
5.2	Groupe PLR / Christelle Fournier Bovier.....	6
5.3	Groupe PDC / Marie-Thérèse Giroud	7
5.4	Groupe PS-GC / Jaqueline Lavanchy	7
5.5	Vote.....	8
6	Postulat – Moins de pollution sonore inutile pour plus de qualité de vie à Martigny	8
6.1	Groupe Les Vert-e-s / Mirko D'Inverno.....	8
6.2	Groupe PLR / Vanessa Moret	9
6.3	Groupe PDC / Stéphane Veya.....	9
6.4	Groupe PS-GC / Milaim Rexhepi.....	10
6.5	Conseil Municipal / Fabienne Moret Roth	10
6.6	Conseil Municipal / Dorian Farquet	10
6.7	Groupe les Vert-e-s / Jaques Claivoz	11
6.8	Vote.....	11
7	Postulat – Pour un coworking communal au centre de Martigny	11
7.1	Groupe Les Vert-e-s / Christian Champagne.....	11
7.2	Groupe PLR / Vanessa Moret	12
7.3	Groupe PDC / Florence Meister	12
7.4	Groupe PS-GC / Jaqueline Lavanchy	13
7.5	Vote.....	13
8	Postulat – Protection des données et cyber-attaques	13
8.1	Groupe PS-GC / Milaim Rexhepi.....	13
8.2	Groupe PLR / Marie-Laure Tindom Combi	14
8.3	Groupe PDC / Stéphane Veya.....	14
8.4	Groupe les Vert-e-s / Ludovic Pignat	15
8.5	Groupe PS-GC / Milaim Rexhepi.....	15
8.6	Vote.....	15
9	Divers	16
9.1	Groupe PS-GC / Milaim Rexhepi.....	16
9.2	M. le Président / Sandy Monnet	16

CONSEIL GENERAL

1 Introduction

Le président Monnet souhaite la bienvenue au 5^{ème} plenum de la législature. Nous sommes 54 membres présents.

2 Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est annoncé comme suit :

1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 14 décembre 2021
2. Motion – Création d'un fond pour l'octroi de subventions en faveur de la transition énergétique
3. Postulat – Demande d'une étude climatique en Open Data de Martigny
4. Postulat – Moins de pollution sonore inutile pour plus de qualité de vie à Martigny
5. Postulat – Pour un coworking communal au centre de Martigny
6. Motion – Transparence publique des documents issus des séances du Conseil Général
7. Postulat – Protection des données et cyber-attaques
8. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité à des membres présents.

3 Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 14 décembre 2021

Le PV est accepté à l'unanimité des membres présents.

4 Motion – Création d'un fond pour l'octroi de subventions en faveur de la transition énergétique

4.1 Groupe Les Vert-e-s / Jacques Claivoz

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Cette motion demande la création d'un « Fond communal pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables ». Ce fond accompagnera et soutiendra financièrement celles et ceux qui souhaitent s'investir dans ce domaine (panneaux thermiques et/ou photovoltaïques, mobilité électrique, nouveau chauffage plus efficace...).

La motion demande que ce fond soit financé par un prélèvement de 0.6 cts/kWh sur la consommation électrique, via le fournisseur local. Ce supplément est perçu à l'ensemble des clients/citoyens, y compris ceux qui ont exercés leur éligibilité (énergie transportée). Pour un ménage moyen consommant 4'500 kWh, cela représente un petit supplément annuel de 27 CHF. Le fond serait ainsi alimenté par un montant d'environ 800'000 CHF/an.

Pourquoi une telle motion ? Actuellement il existe déjà 2 taxes, qui sont présentes sur le certificat reçu par Synergie, soit la première la PCP, qui signifie « prestations au collectivité publique », selon la SEIC, elles sont versées aux communes et servent à dédommager les terrains publics utilisés pour le passage des infrastructures électriques. La deuxième taxe est la RPC qui signifie « rétribution au prix coûtant ». Il y a 3-4 ans, la droite parlementaire de Berne a retiré la RPC à tous les propriétaires de petites installations pour leur donner une rétribution unique, qui représente un manque à gagner d'environ 30'000 CHF. C'est dire que les deux taxes que nous avons actuellement sur notre facture d'électricité ne servent pas aux petits investisseurs qui voudrait se lancer dans la transition énergétique. Le nombre de privés ayant installé du solaire est de 25 en 2021, cela est relativement faible par rapport aux nombres de toits orientés vers le Sud.



CONSEIL GENERAL

Cette motion a pour but d'encourager les personnes qui souhaitent se lancer dans cette aventure et pourrait augmenter significativement ce nombre en prévision de notre futur approvisionnement électrique car les subventions marchent très bien auprès de la population (ex : RPC fédérale, subvention cantonale pour les bâtiments Minergie et subventions pour les voitures électriques ont fait exploser les demandes par le passé).

En résumé, cette motion a comme objectif d'aider financièrement chaque citoyen qui souhaite investir dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables afin que chacun puisse participer aux engagements pris par la Suisse lors de l'accord de Paris. En outre, elle permettra que la commune de Martigny soit un acteur encore plus proactif de la transition énergétique et mieux positionnée parmi les communes Valaisannes qui octroient des subventions.

4.2 Groupe PLR / Vanessa Moret

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

En préambule, il faut relever un point très important concernant l'intitulé de cette motion relatif au terme utilisé - création et transition - effectivement après lecture de la motion, nous avons l'amère sensation que la commune de Martigny est priée de s'y mettre et sur le champ. Oui, il est temps de considérer toutes les actions qui ont été mises en place depuis des années pour la transition dont nous parlons et nous ne reviendrons pas ce soir sur les détails qui ont été maintes fois présentés au CG. Il est important de relever qu'un fonds sur l'autonomie énergétique a déjà été créé. La commune est sur une approche coup par coup, la réflexion est déjà intégrée et approfondie sur les projets que la commune porte.

De plus des conseils gratuits en matière énergétiques sont mis à disposition pour les privés. Concernant la subvention aux particuliers, celle-ci doit permettre de financer un surcoût. Il n'est donc pas judicieux d'affliger une taxe supplémentaire aux clients/citoyens consommateurs, car cette taxe toucherait autant les locataires que les propriétaires, il n'est pas très juste de procéder ainsi. D'autant plus que la commune perçoit déjà un impôt sur l'électricité pour les prestations au collectivité publique, 0.8 cts par kWh, représente environ 1 million par année. Il est d'ores et déjà possible selon certains critères d'éligibilité d'obtenir des subventions cantonales. Un plan communal des énergies est en cours d'élaboration. Le déploiement du CAD et du FAD sont les options choisies pour la transition énergétique et l'assainissement énergétique des bâtiments.

Dans ce contexte nous ne rentrons pas en matière pour la création d'un fonds supplémentaire.

4.3 Groupe PDC / Justin Vouillamoz

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe du Centre est favorable au soutien des citoyens pour les inciter à améliorer l'enveloppe thermique des bâtiments de notre cité et pourvoir leur toiture de panneaux solaires. La création d'un fonds est également un élément pour lequel le groupe du Centre est favorable. Malheureusement la manière proposée dans cette motion constitue une fausse bonne idée. En choisissant de prélever une taxe sur la consommation pour alimenter un fonds d'environ 800'000 CHF selon la motion, cela en fait une mesure antisociale.

Comme nous l'avons appris dernièrement à la lecture du Nouvelliste, seuls 37.6% des citoyens sont propriétaires de leur logement. Cela fait 72.4% de ménages qui ne pourront pas diminuer leur consommation d'électricité en améliorant l'enveloppe thermique de leur maison ou encore produire de l'énergie par eux-mêmes après avoir installé des panneaux solaires sur la toiture de leur bâtiment. Si on additionne aux 72.4% des ménages qui sont locataires de leur logement, le nombre important de personnes qui sont co-propriétaires au sein d'une PPE, avec toutes les difficultés que cela impliquent, de procéder à des travaux en lien avec la consommation et la production d'énergie, cela signifie que l'écrasante majorité des citoyens ne pourront être que des contributeurs d'un fonds alimenté de la manière proposée sans jamais pouvoir bénéficier des aides que le fonds pourraient permettre de recevoir.



CONSEIL GENERAL

Cela démontre en effet le caractère antisocial de cette motion. Quant aux entreprises qui consomment en grande quantité de l'électricité, ce ne sont pas les quelques centimes au kWh consommé qui feront en sorte qu'elles décident d'améliorer leur consommation d'énergie. Les entreprises inquiètes de leur facture d'énergie ont d'ores et déjà pris des mesures.

Par conséquent, le groupe du Centre est opposé à cette motion telle que proposée, malgré le fait que nous soutenons les mesures propres à inciter les citoyens à améliorer l'enveloppe thermique de leur bâtiment et pourvoir leur toiture de panneaux solaires. Nous ne pouvons pas nous rallier à la constitution d'un fonds par une taxe antisociale.

4.4 Groupe PS-GC / Frédéric Nouchi

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe PS-GC s'est intéressé de près à la motion proposée par le groupe les Vert-e-s concernant la création d'un fonds pour l'octroi de subventions en faveur de la transition énergétique.

Le constat est évident et s'appuyant sur les recommandations du rapport du GIEC : nous devons en faire davantage pour diminuer notre consommation en énergies.

Cette motion vise à la création d'un fonds dédié, financé par le prélèvement de 0.6 cts par kWh sur la consommation électrique. Le groupe PS-GC est conscient de la problématique du climat et notamment du rôle et de la responsabilité des ménages pour freiner la consommation d'énergie. Cette incitation à utiliser les énergies de manière responsable ne s'imputera d'ailleurs pas qu'aux citoyens et citoyennes de Martigny mais aussi aux entreprises.

Le groupe PS-GC relève aussi la responsabilité de la ville pour développer et mettre à disposition des énergies renouvelables pour ainsi limiter les gaz à effet de Serre. Toutefois, pour arriver à consommer des énergies de ce type, il est évident que nous devons réduire notre consommation et cela constitue un effort solidaire. Le but étant que la ville arrive à être le plus autonome possible par l'usage d'énergies renouvelables. Il y a bien deux constantes à prendre en compte : réduire sa consommation d'énergie et utiliser de l'énergie renouvelables.

Ce fonds est par ailleurs complémentaire à la démarche de la commune exprimée lors du dernier Plenum de décembre 2021, pour un accompagnement, un conseil personnalisé aux citoyens et citoyennes, en collaboration avec Sinergy, pour une meilleure efficacité énergétique des bâtiments. Ce conseil pourrait donc avoir un plus large spectre en informant la population et les entreprises sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre rapidement pour les aider à freiner leur consommation et ainsi être le moins impactés par ce prélèvement.

Ce prélèvement ne doit en effet pas être perçu comme une énième taxe, mais plutôt comme un devoir, un encouragement solidaire, pour enrayer cette spirale du réchauffement climatique, de l'épuisement des ressources naturelles, et de l'utilisation des énergies fossiles. Des changements drastiques doivent être opérés maintenant et cette proposition du groupe les Vert-e-s en est une.

Le groupe PS-GC se positionne favorablement sur cette motion, car c'est bien ensemble que nous devons fournir un effort pour économiser l'énergie et l'utiliser de manière plus responsable.

4.5 Groupe Les Vert-e-s / Jaques Claivoz

Le groupe Les Vert-e-s trouve dommage que l'on parle de taxe antisociale. Comme vient de l'exprimer M. Nouchi, le climat est une affaire communale, cantonale, fédérale et même internationale. Il s'agit d'un effort commun et non de stigmatiser une partie des gens au détriment d'autres. Il ne se passe pas une semaine sans que la presse parle du retard que la Suisse et la Valais ont pris dans le nombre d'installations de panneaux photovoltaïques. Nous parlons déjà d'un probable black-out d'ici 2 à 3 années. Si nous devons manquer d'électricité d'ici ces quelques années, ça ne serait pas cause du refus de la motion du groupe des Vert-e-s.

CONSEIL GENERAL

4.6 Vote

Acceptation : 14

Refus : 39

Abstention : 0

La motion est refusée.

5 Postulat – Demande d'une étude climatique en Open Data de Martigny

5.1 Groupe Les Vert-e-s / Sophie Pignat

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Une étude climatique permet d'analyser la situation actuelle. Elle permet aussi de réaliser une projection du climat. Rendre disponible des cartes en Open Data est une aide précieuse pour la prise de décision politique des enjeux climatiques. Ces cartes résulteront d'une compilation de données météorologiques, climatiques géographiques et physiologiques. Elles pourront être aussi utilisées afin de sensibiliser les citoyens sur les dit enjeux. Enfin, elles sont techniquement faciles à réaliser avec les outils Adhoc (GEO-Net, Météo suisse) et aussi avec la participation du CREM.

Récemment, l'exécutif nous a présenté Martigny comme une ville densément végétalisée sans avoir de données pour le prouver. L'acceptation de ce postulat permettra d'avoir des données objectives afin de prendre des décisions éclairées.

En modélisant, dans un premier temps l'évolution des températures et l'effet des îlots de chaleur urbain, l'étude permettrait l'identification des zones clefs pour garantir un climat supportable pour la population. L'analyse permettrait en outre de tirer de précieux enseignements au niveau du climat martignerain actuel et futur. Elle permettrait aussi de différencier les portions du territoire en fonction de leur charge thermique et de leur capacité de compensation, mais également d'estimer l'effet du développement urbain.

Le groupe des Verts vous encourage donc à voter oui à ce postulat.

En vous remerciant pour votre attention.

5.2 Groupe PLR / Christelle Fournier Bovier

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Les études constituent toujours une bonne base de départ pour déterminer la faisabilité d'un projet. Elles amorcent les prémices d'un développement potentiel à venir. Cependant, il ne faut pas oublier qu'elles représentent un certain coût, budget qui ne pas disponible pour d'autres projets, impliquant probablement l'abandon d'ambitions potentielles concernant l'environnement dans son ensemble.

De plus une telle étude est chronophage, il y a fort à parier qu'en attendant des solutions, rien de concret ne soit fait dans ce domaine. En outre, si l'étude devait formuler des mesures concrètes, celles-ci seraient-elles réalisables à l'échelle communale ou par la commune elle-même. Concrètement quelles seraient la plus-value de cette étude ? En effet, les mesures qui peuvent être prises pour améliorer la qualité de vie des citoyens et citoyennes sont connues. Les principes de lutte contre les îlots de chaleur urbain sont appliqués quand les occasions se présentent, tels que les projets communaux pour la place du Tilleul ou encore celle du Manoir.



CONSEIL GENERAL

Nous avons également noté que Martigny sera la première commune à avoir un plan climat d'ici 2 ans dans lequel des mesures des luttes contre les effets des changements climatiques seront proposés. Le canton va peut-être aussi proposé des mesures et envisage même un bilan cantonal, ce qui rendrait une étude isolée à l'échelle de Martigny et superflue et qui impliquerait des dépenses inutiles financées par l'argent du contribuable. A noter encore que L'ARVR, l'antenne région valais romand, travaille sur un outil de diagnostic territorial à destination des communes en open data.

Ainsi le groupe PLR estime qu'il est plus judicieux de continuer à entreprendre des mesures concrètes dans des situations particulières et qu'une étude de plus n'apportera pas le bénéfice souhaité. En effet, les cartes permettent uniquement d'obtenir des données mais ne résoudre aucun problème.

Dans ce contexte, nous n'entrerons pas en matière sur cette demande.

5.3 Groupe PDC / Marie-Thérèse Giroud

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe PDC est sensible aux problèmes climatiques que cela soit au niveau mondial, national ou communal. Nous estimons que nos autorités ont déjà pris des mesures adéquates par rapport aux enjeux climatiques en favorisant les surfaces verts sur le domaine communal, espaces verts minimaux requis dans le cadre de nouvelles constructions par exemple et en collaborant avec Synergie et le CREM, Centre de Recherches Energétiques Municipal, pour que notre ville ait à disposition des énergies ayant le moins d'impacts possibles sur le climat, par exemple en obtenant le label « European Energy Award Gold » en matière de réalisation énergétique durable sur son territoire.

Le groupe PDC juge la taille de notre territoire trop restreinte pour commander une telle étude climatique et que son coût pourrait être attribué directement à diverses actions en relation avec des problèmes déjà connus des îlots de chaleur ou demandes de zones vertes dans certains quartiers de la ville.

Nous rejetons donc ce postulat.

5.4 Groupe PS-GC / Jaqueline Lavanchy

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

C'est avec satisfaction que nous avons pris lecture de ce postulat, qui permettra à la ville d'avoir un état des lieux plus pointu des zones à préserver, des zones à végétaliser, des actions concrètes à mener pour éviter un réchauffement excessif, pour prendre soin du microclimat de notre belle ville.

En effet, toutes les agglomérations urbaines par le monde en sont à élaborer ou à implémenter des plans d'actions pour rafraîchir les villes. Paris et New York sont de bons exemples dans la direction d'un futur vert et de douceur de vivre. Ce n'est un secret pour personne, les villes se réchauffent plus vite, il est urgent de participer à la régulation de la température, de faire notre part en vue de réussir à tenir les engagements pris lors des Accords de Paris. Ce ne sont pas des accords contraignants, mais des accords de bon sens. Nous avons tous un intérêt à baisser autant que possible le réchauffement de nos villes pour garder une vie agréable et vivante.

Nous nous réjouissons de voir s'épanouir une végétalisation des toits, des places de jeux herbées et arborisées, en privilégiant le bois comme matériel de construction, îlots de jardins partagés, créations de zones vertes, et rond-points végétaux. La couverture végétale permet aussi de briser le vent et d'agir comme un déflecteur et d'instaurer des réseaux aquifères pérennes. Toutes sortes de solutions nous tendent les bras, ces données en accès libre seront donc précieuses pour l'élaboration d'un futur tempéré agréable.

CONSEIL GENERAL

Nous sommes favorables à ce postulat.

Nous remercions donc les Verts pour leur proposition.

5.5 Vote

Acceptation : 14

Refus : 39

Abstention : 0

Le postulat est refusé.

6 Postulat – Moins de pollution sonore inutile pour plus de qualité de vie à Martigny

6.1 Groupe Les Vert-e-s / Mirko D'Inverno

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Voici quelques mots pour défendre le postulat pour diminuer la nuisance sonore.

Vous avez tous et toutes lu le texte proposé par le postulat. Votre position est probablement déjà prise. Néanmoins, permettez-moi d'ajouter ce quelques remarques :

Un chant d'oiseau, le son d'une rivière ou le vent qui souffle dans les arbres calment l'esprit et nous reconnecte à notre nature. Mais lorsque des sons génèrent du stress, on parle de bruit. Notre époque se caractérise par une augmentation de la vitesse, une optimisation de chaque mouvement ou processus au nom du progrès et de l'efficacité. Et ça génère du bruit. Dans nos fragments de temps de repos, à la maison, le soir, ou en weekend, nous avons tous un besoin viscéral de calme pour nous ressourcer. Ainsi, le bruit gêne et exaspère. Il devient intolérable s'il se répète. Le repos diminue, le sommeil est perturbé, l'énergie du jour baisse et notre efficacité plonge.

- La nuit, au-delà de 40 décibels, le bruit commence à nuire à la santé.
- Au-delà de 56 décibels de fond sonore (une conversation à voix normale), chaque augmentation d'exposition de 10 décibels augmente le risque de crise cardiaque de 30 %.
- 68 % des dommages (sur la santé, la productivité et les finances) sont induits par le bruit des transports.
- 1 milliard de francs par an, c'est la perte de valeur immobilière causée par le bruit en Suisse.
- 2,3 milliards, c'est le coût induit sur la santé en Suisse.

Le bruit est un problème sérieux pour lequel il existe de nombreuses études fiables. Il coûte et tue probablement autant que la pollution de l'air. C'est pourquoi des lois et des ordonnances existent. Mais cela ne suffit pas, encore faut-il les appliquer.

Bien-sûr la commune de Martigny prend déjà en main une partie du problème et on les en remercie. Nous, représentant des citoyens et citoyennes, appuyons sur le sujet pour rappeler son importance, pour surveiller son évolution et assurer l'application des lois.

Par chance cette pollution n'est pas rémanente. En supprimant la cause, la pollution sonore disparaît instantanément, elle est donc assez facile à traiter et offre un grand bénéfice rapidement.

Le groupe de Verts vous invite à prendre le problème au sérieux. Pour vous rendre compte du bruit et avoir des points de repères vos smartphones peuvent aider. Il existe par exemple beaucoup d'applications de sonomètres gratuites.

Nos demandes sont simples et font appel principalement au bon sens et au respect de chacun.



CONSEIL GENERAL

Par exemple :

- Un monitoring plus régulier du bruit du trafic routier sur les axes principaux (col de la Forclaz, avenue de la gare et du grand Saint-Bernard, ...)
- Mieux former et sensibiliser le Corps de police
- Augmenter les contrôles du bruit (avec un sonomètre) et appliquer les sanctions pour éviter les récidives.
- Sensibiliser d'avantage les usagers de la route.

Nous vous invitons à accepter ce postulat pour donner un signal fort au public.

6.2 Groupe PLR / Vanessa Moret

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

En introduction, permettez-nous de féliciter et remercier la police municipale de Martigny, par l'intermédiaire de son commissaire M. Frank Bereta, pour la qualité de leur travail et l'entregent dont ils font preuve dans l'accomplissement de leur délicate mission.

Le groupe PLR constate que la municipalité de Martigny est depuis quelques années déjà sensible à la problématique qui nous occupe sur la pollution sonore. Elle a fait l'acquisition non pas d'un mais de deux sonomètres en octobre 2021 et a également assuré la formation à l'ensemble du corps de police. La police municipale de Martigny a toujours lutté contre les pollutions sonores en utilisant les différents articles de la LCR adhoc. Cependant, il est important de préciser que la police doit constater les faits pour pouvoir les dénoncer. Ci-après le nombre de dénonciations faites par la police municipale de Martigny entre 2018 et 2021 : en 2018 on recense 9 dénonciations, 16 cas pour 2019, en 2020, avec la pandémie, 27 dénonciations et en 2021 32 dénonciations sont reportées.

La police municipale de Martigny, dans l'attente de la modification des bases légales et de l'élaboration de nouvelles mesures pour lutter contre le bruit, va continuer à appréhender et sanctionner les conducteurs de véhicules produisant un bruit excessif avec les outils légaux adhoc de cette LCR. Elle doit également poursuivre ses contrôles avec la police cantonale et via cette dernière solliciter le SCN afin de mettre sur pieds des contrôles communs.

Dans ce contexte, la demande d'installation de capteurs de bruit fixes ou de radars anti-bruit préventif sur les axes sensibles, ainsi que les contrôles demandés par le postulat, spécifiquement sur la route de la Forclaz, n'ont pas lieu d'être.

Par conséquent le groupe PLR ne votera pas en faveur du postulat proposé considérant que la municipalité a déjà pris les mesures nécessaires allant dans le sens du postulat.

6.3 Groupe PDC / Stéphane Veya

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe DC partage partiellement les constats du postulat. Avec les restrictions sanitaires et les fermetures des bars et restaurants, de plus en plus de véhicules disposants de gros et bruyants moteurs ont arpenté les rues de notre territoire dont le seul but était de faire rugir leur moteur. Parfois même, ces véhicules se sont retrouvés pour participer à de véritables rodéos, présentant ici des risques pour les citoyens.

Si ces agissements se font moins entendre ces dernières semaines, n'en doutons pas ils reviendront une fois les beaux jours revenus. Quoique l'on dise, ces agissements sont plus nombreux qu'auparavant depuis le début de la pandémie. Il ne s'agit pas d'un cas unique à Martigny, plusieurs villes de Suisse romande ont rencontré le même problème. Ce n'est pas uniquement une intolérance de certain citoyen. Il s'agit par conséquent d'apporter une véritable réponse et de mettre fin à ce genre de comportement, lesquels ne peuvent être tolérés.



CONSEIL GENERAL

Il existe différentes solutions afin d'agir, la réponse que nous a transmise le Conseil municipal, par l'intermédiaire de la police municipale, nous réponds partiellement à cette préoccupation. Nous attendons maintenant du Conseil municipal qu'il nous assure que cette préoccupation est partagée. Dans ce cas, seulement, nous pourrions refuser le postulat.

S'agissant des autres mesures proposées par ce postulat, concernant le sonomètre la réponse est donnée, concernant l'intensification des contrôles à venir, oui si le SCN et la police cantonale participe au contrôle, concernant la Forclaz, à vrai dire il ne s'agit plus du territoire communal de Martigny, ici la police municipale ne peut pas intervenir et nous ne sommes pas certains que ce genre de comportement ait évolué avec la pandémie. Concernant le capteur de bruit fixe, nous avons la crainte que ce genre de capteur incite les gens disposants de gros moteurs à faire apparaître le plus gros chiffre possible sur le capteur. Avec quelque chose qui n'est pas mobile, nous ne sommes pas convaincus que cela réponde à cette préoccupation.

Seule la possibilité d'installer un radar préventif pourrait entrer en ligne de considération, mais il s'agit bien d'une étude et dans ce sens-là, l'analyse du lieu où sera posé ce capteur sera fait la police municipale.

Si le Conseil municipal nous affirme par sa position prendre en charge cette préoccupation, nous serons en mesure de refuser ce postulat.

6.4 Groupe PS-GC / Milaim Rexhepi

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe PS-GC a bien évidemment été très attentif à cette problématique de pollution sonore qui a tendance à augmenter sur le territoire communal.

Nous remercions la municipalité pour leur réponse détaillée qui nous a été transmise dernièrement.

Après une lecture attentive, nous voyons bien que nos autorités sont sensibles à ce problème. Cependant, nous sommes tout de même interpellés par le sentiment d'impuissance, de pouvoir en faire davantage, par rapport à cette problématique qui semble insoluble à l'heure actuelle au niveau communale. Nous entendons bien que cela est du ressort de la police communale qui a d'ailleurs été sensibilisé à ce problème.

A nos yeux, il manque une réponse claire sur la dernière requête du postulat qui demande une analyse de la possibilité de remplacement des machines thermiques par des machines électriques dans la commune.

Notre groupe se réjouit de suivre l'évolution de cette problématique que la municipalité semble avoir prise au sérieux et ainsi se prononce favorablement à ce postulat et souhaite travailler pour le bien-vivre ensemble de tous les habitants de la commune.

6.5 Conseil Municipal / Fabienne Moret Roth

M. Veya, je peux vous confirmer que le Conseil communal de Martigny prend à cœur ce problème. La police travaille avec les bases légales actuelles avec les moyens qu'on lui a donné. Je pense que l'on peut qualifier ce travail de bon pour honorer la qualité de vie. Il faut vraiment attendre cette base légale qui permettra d'être encore plus percutant avec la police cantonale et le SCN, qui n'est pas toujours répondant aux communes. Il faut aussi nous laisser le temps de nous mettre au travail avec les compétences de chacun. J'espère que cela vous convient.

6.6 Conseil Municipal / Dorian Farquet

Pour répondre au groupe PS-GC par rapport au dernier point qui concerne l'abandon des engins thermiques. Effectivement la ville fait passablement d'efforts par rapport à cela, dès qu'il est possible de changer, que se soit les tondeuses, les débroussailluses, il y a pas mal d'engins qui sont passés à l'électrique.



CONSEIL GENERAL

Au niveau des véhicules électriques également, on ne peut pas cependant faire un changement complet sur une année car nous devons respecter un plan de financement. Nous étudions pour chaque changement, nous regardons si une version électrique existe, par exemple pour le véhicule si nous n'avons pas d'électrique, nous optons pour une version hybride et seulement en dernier recours la version thermique. Avec un trax par exemple cela est beaucoup plus compliqué. Nous faisons avec ce qui existe sur le marché. Dans le journal, nous l'avons annoncé la semaine passée, nous allons passer aux bus électriques d'ici 2024, du moins pour certaines lignes principales. Après suivre ce postulat qui demande une application dans les 5 ans, c'est un peu une épine dans le pied, car nous avons certains véhicules, comme le trax, qui n'existe pas sur le marché en version électrique, et cela pourrait nous bloquer.

6.7 Groupe les Vert-e-s / Jaques Claivoz

Nous aimerions juste revenir sur le bruit qui concerne le col de la Forclaz, nous avons tous un degré de sensibilité au bruit qui est différent, et que les riverains qui sont au bord de la Dranse et qui entendent tous les samedis matin et dimanches matin dès qu'il fait beau, ces fous de la vitesse sur la route, nous sommes loin d'une situation satisfaisante.

Personnellement, je ne suis pas loin de cette zone-là, je mettrai un point d'honneur à envoyer à notre police municipale des plaintes de la manière régulière pour rappeler ce problème.

6.8 Vote

Acceptation : 10

Refus : 39

Abstention : 4

Le postulat est refusé.

7 Postulat – Pour un coworking communal au centre de Martigny

7.1 Groupe Les Vert-e-s / Christian Champagne

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Le document remis en commission édilité nommé « développement, présentation des projets au 11 février 2021 » stipule au point 9 que le bâtiment du cycle d'orientation St Jeanne Antide peut servir de base au développement d'une structure à l'intérêt public pour les citoyens et citoyennes. En effet, le bâtiment n'est pas considéré comme historique ce qui permet une remise en état. Ce postulat demande d'évaluer l'intégration d'un coworking communal aménagé dans l'esprit nomade, sans bureaux fixes, ou location de grands espaces en compléments des prestations évoquées.

Le prix serait accessible à tous citoyens et permettrait un auto-financement des frais de base, voir un bénéfice sur le long terme. L'offre coworking sur le centre de Martigny est restreinte et est composée d'une offre privée hors de considération budgétaire par la majorité des citoyens. L'objectif est de répondre à un besoin qui se dessine à court terme et de faire sortir les gens de leur environnement home-office. A noter que le coworking répond déjà à un besoin d'avant crise COVID.

Un autre objectif transversal serait d'animer ce lieu dans le sens de la promotion économique, échange entre le coworkeurs, présentation d'entreprises, business local.

Merci pour votre attention.

CONSEIL GENERAL

7.2 Groupe PLR / Vanessa Moret

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Nous avons lu attentivement le postulat demandant la création et la gestion par la commune d'un espace de coworking. Cette lecture et la discussion qui s'en est suivie, nous ont permis de soulever plusieurs éléments que nous aimerions porter à votre attention.

Tout d'abord après analyse des possibilités déjà existantes offertes à la population, nous avons pu remarquer que l'offre actuelle répond au besoin du marché local. On recense déjà 4 lieux de coworking avec différentes formules et tarifs selon le site internet de la Ville de Martigny. Ces derniers n'affichent pas complet, ce qui peut interroger sur la nécessité de rajouter des espaces supplémentaires. De plus, différents lieux gratuits ont été adaptés pour pouvoir y travailler. On peut à cet égard penser aux espaces mis à disposition par la médiathèque.

Notre groupe s'est aussi interrogés sur le principe même d'une telle initiative et en a conclu qu'il n'incombait pas à une commune d'offrir ce genre de prestations. Surtout que comme évoqué précédemment, l'offre est déjà bien présente sur le terrain communal et sans oublier que la commune a déjà apporté son soutien à la création d'espace de travail comme dans l'ancien bâtiment SFS Unimarket.

Enfin avec la situation actuelle de télétravail et l'évolution future de la pandémie, il n'est pas certain que la fréquentation de ces espaces ouverts reparte à la hausse. Quand à St Jeanne Antide qui a été évoqué comme éventuel lieu pour cela, une réflexion est toujours en cours afin de réhabiliter le bâtiment.

Après analyse du postulat, le groupe PLR ne rentrera donc pas en matière sur l'intégration d'un coworking communal.

7.3 Groupe PDC / Florence Meister

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe DC est sensible à ce qu'il existe une offre de coworking à disposition des citoyens. Nous avons par conséquent étudié avec attention la demande formulée par ce postulat et avons effectué des recherches sur l'offre disponible. Aujourd'hui la ville de Martigny comporte plusieurs emplacements destinés au coworking qui se situent entre le quartier de la gare et celui du Bourg. Le groupe s'est approché de plusieurs de ces lieux et nous sommes arrivés au même constat, la demande est en diminution.

Ainsi, nous pensons le rôle de la commune serait d'étudier le besoin de soutenir les espaces actuels dédiés au coworking sous différentes formes, comme l'aide pour la recherche de lieux, information au public cible, afin de maintenir et renforcer l'offre et non proposer un nouvel emplacement qui n'apporterait rien de plus et présenterait une réelle concurrence aux initiatives privées.

D'autre part, nous ne sommes pas convaincus qu'il revienne à la commune de proposer des espaces pour les personnes faisant du télétravail. Ce sont aux sociétés qui emploient ces personnes de proposer des solutions.

Finalement tant que les espaces de coworking proposent des tarifs corrects, à titre d'exemple une occupation à 50% à l'espace du Simplon 8, coûte 200 CHF par mois. En conclusion les éléments recueillis, il nous permet de conclure que les demandes en espaces de coworking se montrent en diminution et que l'offre répond aux besoins.

Par conséquent le groupe DC rejette ce postulat.

CONSEIL GENERAL

7.4 Groupe PS-GC / Jacqueline Lavanchy

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

La Gauche Citoyenne se réjouit de l'éventuelle réaffectation des locaux de Ste Jeanne Antide en espace de coworking. Cette proposition est pertinente et offre une vie nouvelle et stimulante à ce bâtiment qui a encore bien des atouts pour un espace communal inclusif, par sa situation au cœur de la ville ainsi que son agencement.

Ste Jeanne Antide fait partie du patrimoine octodurien, cette bâtisse pourrait continuer sa vie et devenir également Pôle culturel, pourquoi pas des résidences d'artistes sur invitation, ou ateliers à demeure ? Ces espaces permettent d'imaginer des salles de répétition de théâtre, de conférence, ou des ateliers participatifs ouverts, des espaces où débattre, échanger. La riche vie associative de Martigny ne pourra que s'en féliciter.
Nous saluons donc cette proposition des Verts, et la soutenons pleinement.

7.5 Vote

Acceptation : 14
Refus : 39
Abstention : 0

Le postulat est refusé.

8 Postulat – Protection des données et cyber-attaques

8.1 Groupe PS-GC / Milaim Rexhepi

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Vous avez toutes et tous pris connaissance du postulat relatif à la protection des données et cyber-attaques. C'est un sujet d'actualité car la multiplication des attaques contre des institutions est un vrai fléau et n'a cessé de prendre l'ascenseur, notamment par la subtilité de celles-ci. Le groupe PS-GS est très inquiet. La vitesse à laquelle nous développons des solutions pour nous protéger n'est pas aussi rapide que la vitesse de création de nouveaux programmes ou astuces de hacking indésirables qui paralysent des entreprises, des universités et des communes.

Lors du plenum du 14 décembre dernier, même le groupe PLR s'était également intéressé à cette question, à juste titre d'ailleurs, c'est bien dire que cette préoccupation est partagée.

Le groupe PS-GC a bien pris connaissance du document A4 fourni par la commune. Certains points d'action ont clairement retenu notre attention :

- La collaboration avec le Centre National de Cybersécurité avec des recommandations appliquées rigoureusement
- Des plans de réponses aux cyber-attaques détectées en fonction des menaces.
- La contraction d'une assurance en cyber-protection
- La formation des collaborateurs via la HES-SO.
- La mise en route d'une labellisation « Cyber safe »

Toutes ces démarches s'inscrivent en effet dans une volonté de protection des données contre les cyber-attaques. Ce postulat est donc un accompagnement, une formalité en fait, à tout ce processus mis en place.



CONSEIL GENERAL

Le fait d'ailleurs de rendre public les conclusions après une année de travail sur le sujet se vaudra rassurant non seulement pour le citoyen, la citoyenne, de Martigny mais également pour nos entreprises.

Notre groupe ne peut que se réjouir de lire le rapport final complet sur toutes les démarches mise en œuvre par la commune et leur réussite de mise en application pour protéger les données de la population, de nos données également chers collègues.

Je vous remercie de votre écoute .

8.2 Groupe PLR / Marie-Laure Tindom Combi

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

L'an dernier la commune de Rolles a été victime d'une cyberattaque d'abord minimisée puis révélant tout de même que les données parfois sensibles de plus de 5000 habitants se sont retrouvées accessible aisément sur le darknet. Nous partageons l'inquiétude de nos collègues PS-GC concernant la sécurité des données de la commune et des citoyens martignerains. Cependant, divers éléments rassurants sont déjà mis en place. En effet, la commune de Martigny a mis en place l'année dernière un groupe de travail sur ce sujet brûlant.

Désormais, elle applique rigoureusement les recommandations du centre national en cybersécurité. De plus afin d'éviter tant que possible des erreurs humaines, qui sont souvent à l'origine des cyberattaques, une formation en cybersécurité a été dispensé par la HES-SO aux collaborateurs de l'administration municipale, de même qu'une formation continue à tous les utilisateurs du réseau informatique communal et aux conseillers municipaux. Les nouveaux collaborateurs prennent connaissance d'un nouveau kit de sensibilisation aux risques numériques, signent la charte informatique de l'administration communale et effectue un test de connaissances avant de pouvoir bénéficier d'un accès au système informatique. Enfin, les informaticiens ont augmenté leur vigilance afin de détecter le plus rapidement possible toutes anomalies qui pourraient faire penser à un risque. Heureusement notre commune a été réactive et de ce fait n'en est plus à l'analyse des risques mais bien à la mise en place d'une stratégie de protection.

Notre municipalité désire même obtenir le label Cybersafe, qui couronne un processus d'analyse des risques, de mise en place d'actions pour améliorer la cybersécurité et de vérification de ces dernières.

Ayant été rassurés par la prise en charge sérieuse de cette question à Martigny, le groupe PLR estime que ce postulat n'a plus raison d'être mais a eu l'avantage de mettre en lumière cette question importante et de faire connaître ce qui a déjà été mis en place.

Dans ce contexte, nous n'entrons donc pas en matière sur cette demande.

8.3 Groupe PDC / Stéphane Veya

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe PDC est à nouveau sensible aux éléments soulevés par le groupe ADG. Simplement la manière dont c'est apporté, nous pose un certain nombre de problèmes. En l'occurrence, on se compte ici que c'est un postulat qui est déposé, une demande d'action, une demande de rapport en détail du Conseil municipal et non pas une interpellation. Je ne veux pas ici vous faire de leçon, mais l'interpellation peut justement être un outil utile pour savoir ce qui est fait au niveau du Conseil municipal, sachant que la réponse qui est donnée nous apporte bons nombres de réponses.

En reprenant en détail le postulat, qui nous est proposé ce soir, nous nous rendons compte que l'ensemble des points ont été répondu au travers du document A4 qui nous a été remis. Il ne s'agit pas ici dans le postulat d'une demande pour faire le point dans 12 mois de savoir quelle est la situation du point de vue de la sécurité informatique.



CONSEIL GENERAL

Il s'agit bien ici de mesures très concrètes et les propositions étaient excellentes et essentielles en ce qui concerne les risques pour les communes et les institutions en matière de cybersécurité.

Simplement ici, le groupe PDC a le souhait que le temps que le service informatique a à disposition au service des citoyens est allouée à la lutte contre les cyberattaques, pour remplir les labels et donc les procédures de sécurité et non pour pondre un rapport qui finalement dira la même chose que ce que nous avons reçu ce soir. Et dans ce sens-là, nous souhaitons que le groupe ADG, Gauche citoyenne, PS, retire ce postulat à la vue de la réponse du Conseil municipal. Nous ne comprenons pas l'obstination de maintenir ce postulat, parce que si nous prenons les détails, l'ensemble des réponses ont été données, mais si c'est sur une page A4, mais l'ensemble des préoccupations a été répondues.

Pour ces raisons-là, malheureusement, par rapport au temps nécessaire à rendre un rapport, nous souhaitons refuser ce postulat pour mettre ce temps à disposition des contres attaques pour les citoyens et l'administration de Martigny.

Si le groupe ne retire pas son postulat, nous le combattons.

8.4 Groupe les Vert-e-s / Ludovic Pignat

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Ce postulat va dans la ligne de ce que fait notre Conseil communal, la seule chose que ce postulat changera sera plus de transparence et la certitude que l'analyse de risques soit faite et sans que ca ne soit que de vaines paroles. Voilà pourquoi, le groupe des Vert-e-s soutient ce postulat demandant que la commune de Martigny fasse une analyse des risques et définissent des protections efficaces contre toutes formes de cyberattaques.

8.5 Groupe PS-GC / Milaim Rexhepi

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

D'ores et déjà, je pourrais annoncer le résultat du vote, cependant je souhaitais répondre à M. Veya, qui ne se veut pas donneur de leçon, mais qui en fait une quand même. Je comprends tout à fait sa position, je comprends que le postulat a été répondu en partie sur une page A4, pour un problème comme la cybersécurité, je trouve cela un peu concis et cela mériterait un peu plus de développement.

8.6 Vote

Acceptation : 14
Refus : 39
Abstention : 0

Le postulat est refusé.

CONSEIL GENERAL

9 Divers

9.1 Groupe PS-GC / Milaim Rexhepi

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Pour revenir sur la motion qui avait été déposée en octobre 2021 visant à rendre public tous les documents issus des séances plénières du Conseil général, notre groupe a décidé en effet de la retirer.

Certes, la forme n'étant peut-être pas adaptée, c'est pourtant la seule qui a permis l'aboutissement de cette demande, car cette requête avait été formulée par le passé sans action par le Conseil municipal.

Nous sommes bien évidemment ravis que le Bureau actuel, par son Président, ait accédé à cette requête. Notre satisfaction est d'autant plus grande que la municipalité a déjà mis en place cette mesure dans un délai record et que tous les documents issus des plenums soient visibles sur le site internet de la ville.

Nous vous remercions de votre réactivité et espérons sincèrement que nos futures requêtes recevront un accueil identique.

Merci de votre écoute et votre collaboration.

9.2 M. le Président / Sandy Monnet

M. le Président nous fait part d'une correspondance reçue des restos du cœur de Martigny, par leur présidente Jade André, qui remercie chaleureusement les donatrices et donateurs de l'indemnités de séances de décembre dernier.

Bien que les mesures sanitaires aient retenu plus de monde que d'habitude, plusieurs personnes se sont retrouvées à la salle communale le 24 décembre pour un moment de partage et de convivialité.

M. Président demande si un groupe ou une personne souhaite encore prendre la parole et nous remercie pour notre présence et nous souhaite une bonne rentrée.

Fin de la séance plénière à 21h15.



Sandy Monnet
Président du Conseil Général



Jessica Perregaux-Dielf
Secrétaire du Conseil Général